



Parlement francophone bruxellois **(Assemblée de la Commission communautaire française)**

Session 2022-2023

Commission plénière du vendredi 2 décembre 2022

Compte rendu

Sommaire

Pages

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DÉLIBÉRATIVE « FORMATION EN ALTERNANCE »

- *ALLOCATION DE LA PRÉSIDENTE*..... 2
- *DISCUSSION*

(Orateurs : M. Bernard Clerfayt, ministre, Mme Clémentine Barzin, M. Sadik Köksal, Mme Joëlle Maison, Mme Farida Tahar, M. Hamed Mouhssin et M. Hicham Talhi) 2

CLÔTURE 14

**ANNEXE : TABLEAU DE SUIVI DU MINISTRE BERNARD CLERFAYT,
EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE** 15

Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

La commission plénière est ouverte à 14h08.

**SUIVI DES RECOMMANDATIONS
DE LA COMMISSION DÉLIBÉRATIVE
« FORMATION EN ALTERNANCE »**

Allocation de la présidente

Mme la présidente.- Nous allons nous réunir en commission plénière de suivi de la deuxième commission délibérative de la Commission communautaire française.

Pourquoi procédons-nous de cette manière ? Auparavant, nous recevions les recommandations et nous les répartissions entre les différentes commissions compétentes, qui les examinaient et en prenaient acte. Les ministres étaient ensuite interpellés, et je pense, Monsieur le ministre, que vous avez ainsi été interpellé à plusieurs reprises au niveau régional.

Un certain nombre de députés ont considéré que cette méthode de travail n'était pas idéale, car elle était compliquée et manquait de cohérence, tout en occasionnant beaucoup de travail dans différentes commissions.

À la suite de cette évaluation, l'idée a donc été émise de travailler au départ d'une commission plénière. C'est également de cette manière que procédera le Parlement régional au sujet de la biodiversité en ville. Nous avons proposé de procéder de la même manière à la Commission communautaire française.

Voilà la raison pour laquelle nous tenons cette commission plénière aujourd'hui. Le suivi sera bien entendu assuré dans les différentes commissions, en fonction de leurs compétences. Nous évaluerons si c'est bien la meilleure manière d'agir.

Je dois excuser M. Ouraghli, président de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme, qui ne peut être présent cet après-midi pour partager la présidence avec moi. Il a d'autres obligations.

Mme Joëlle Maison et Mme Clémentine Barzin seront nos rapporteuses.

Je commencerai par donner la parole à M. le ministre. Il avait été demandé par l'ensemble des membres du Bureau élargi d'être bien systématiques et d'aborder la discussion recommandation par recommandation, afin de distinguer ce qui existe déjà ou ce qui pourrait être fait à l'avenir. Cela permet aussi de définir qui s'occupe du suivi de quelle recommandation, et ce qui relève de l'exécutif ou des parlementaires.

Les différents groupes politiques auront ensuite la parole.

Discussion

Mme la présidente.- La discussion est ouverte.

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Je remercie les députés présents de marquer ainsi leur intérêt pour la formation en alternance.

En juillet dernier, à l'issue de la quatrième commission délibérative consacrée à la formation en alternance, je me réjouissais, à l'instar des conclusions de cette commission, du potentiel immense de cette filière. Lors de mon intervention, j'évoquais alors le parcours de Justine, Daniel et Ousmane. Ces jeunes Bruxellois ont déployé leurs talents grâce à la formation en alternance.

La formation en alternance est bel et bien une filière d'excellence, qui ne s'adresse pas qu'aux jeunes. M. Mouhssin aime d'ailleurs à rappeler qu'elle est aussi ouverte aux adultes.

Aujourd'hui, je ferai le point sur l'avancée des travaux concernant nos réformes en la matière. Je ne vais pas reprendre chacune des vingt recommandations qui figurent dans le tableau que vous avez sous les yeux. Mon intervention sera plus générale et s'attardera sur les éléments primordiaux du travail actuellement mené.

En premier lieu, j'aimerais rappeler que le Collège a fait de la formation en alternance une de ses priorités. Pour nous, c'est du gagnant-gagnant. Cela va même au-delà, avec quatre gagnants au final.

Les deux premiers sont bien connus. L'entreprise tout d'abord qui, en prenant un jeune en stage, peut le former à façon selon ses propres besoins, sa manière de travailler et son expérience de ses propres travailleurs. Le jeune ensuite, qui souhaite une filière de formation plus pratique, qui correspond mieux à ses intérêts, à sa manière de déployer ses talents. Il reçoit une formation sur le tas, concrète, qui lui permet de vérifier directement son envie d'embrasser un certain métier, même si elle comprend bien sûr encore des journées scolaires.

Mais la formation en alternance est bénéfique pour deux autres aspects que l'on oublie parfois. Le premier est le décrochage scolaire, une thématique qui nous concerne tous. La formation en alternance permet en effet de réduire le décrochage scolaire. Il ressort d'une étude réalisée au sein de plusieurs pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qu'il existe une corrélation positive entre le développement de la formation en alternance et la réduction du décrochage scolaire. Ainsi, augmenter de 10 % le nombre de jeunes en formation en alternance permet de réduire de 4 % le décrochage scolaire.

Enfin, la formation en alternance est bénéfique pour la bonne santé des finances publiques. En effet, elle permet de réaliser un retour sur investissement positif. Des jeunes trouvent plus rapidement de l'emploi, contribuent mieux à leur emploi et à la société et, dès lors, ils restent moins longtemps soit des jeunes qui ne sont ni étudiants, ni travailleurs, ni stagiaires (NEET), soit des jeunes qui doivent relever d'allocations pour assumer leur subsistance.

La France, qui a opéré une réforme assez ambitieuse de son système de formation en alternance, a conclu qu'un euro investi dans la formation en alternance rapportait 1,2 euro aux finances publiques. Elle est donc bénéfique pour les finances publiques, prises dans leur globalité.

Malheureusement, la formation en alternance n'a pas encore beaucoup de succès et ne livre pas encore de résultats probants, du moins en Belgique en général et à Bruxelles en particulier. Prenons par exemple le

pourcentage de jeunes de 30 à 34 ans qui ont fait des études et qui ont atteint un niveau qui n'est pas supérieur à niveau de secondaire qualifiant. Si, en Europe, 30 % d'entre eux sont passés par la formation en alternance, ils ne sont que 7 % en Belgique. Telle est la situation de la Belgique par rapport à la moyenne européenne.

De même, lorsqu'on examine les chiffres dans notre école – l'Espace Formation PME (EFP) –, la tendance globale pour ce qui est du nombre d'inscrits en apprentissage en formations pour les jeunes accuse une baisse ces dix dernières années. L'attractivité n'est donc pas au rendez-vous. À l'inverse, les chiffres relatifs aux adultes sont en légère augmentation.

Les chiffres sont les suivants : pour l'année scolaire 2012-2013, on dénombrait 970 jeunes inscrits, alors qu'ils ne sont plus que 713 pour l'année 2020-2021.

Parmi les adultes, par contre, on comptait 4.821 inscrits en 2012 et 2013, et 5.377 en 2020-2021. Peut-être la Covid-19 a-t-il incité une série de personnes à changer d'orientation ou de métier. La formation en alternance se positionne alors comme un parfait outil de reconversion professionnelle.

Pour les jeunes, il y a de quoi s'interroger. Chez les adultes aussi, le succès est peut-être dû en partie au fait que 1.436 chercheurs d'emploi inscrits chez Actiris bénéficient gratuitement de l'inscription à l'EFP. Parmi le public qui y est accueilli, 57 % ont moins de 25 ans, 16 % ont entre 25 et 30 ans et 27 % ont entre 30 et 50 ans.

C'est sur la base de ces constats en demi-teinte, voire carrément insatisfaisants, mais aussi sur la base de différentes contributions et analyses, en particulier des opérateurs eux-mêmes, que nous ont fait parvenir l'EFP et le service formation PME (SFPME), sur une évaluation du dispositif bruxellois financée par un marché public et attribuée à Idea Consult, ainsi que sur des recommandations des citoyens, que nous baserons notre réforme. Celle-ci doit s'inscrire dans la poursuite du plan formation 2020, notamment l'axe 2, et, dans le cadre de la stratégie régionale, Go4Brussels 2030.

Elle poursuivra l'objectif de miser sur la formation en alternance comme vecteur d'insertion durable sur le marché de l'emploi et surtout, sur la qualité, pour redonner ses lettres de noblesse et accroître l'attractivité de ce type de formation. Voilà pourquoi j'aimerais avant tout que l'on s'intéresse à l'aspect qualitatif, plutôt que quantitatif. C'est en effet la qualité qui permettra de construire une stratégie d'amélioration des performances de la formation en alternance.

Je me dois de rappeler le cadre légal dans lequel nous travaillons. Il est défini par deux accords de coopération entre la Commission communautaire française et la Région wallonne : le premier date de 1995 et institue la formation PME et le second, conclu en 2008 et revu en 2014, associe aussi la Fédération Wallonie-Bruxelles et crée l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA). Ce cadre légal s'impose à nous et nous n'avons donc pas la faculté de modifier ses dispositions.

La réforme doit donc tenir compte de ce cadre légal. Nous souhaitons moderniser le dispositif bruxellois et nous procéderons à une évaluation critique du cadre réglementaire afin d'examiner ce que nous pouvons faire évoluer et ce que nous devrons négocier avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous pouvons certainement avancer sur le volet de la prospection en entreprise, afin de disposer de stages plus nombreux ou de meilleure qualité, ainsi que sur celui de la

répartition des missions entre l'EFP et sa tutelle SFPME. Mais pour y arriver, nous devons examiner la marge de manœuvre que nous accorde le cadre réglementaire.

Compte tenu de tout cela, et sans anticiper les travaux en cours, la réforme de la formation en alternance s'articule autour de six axes :

- démontrer aux entreprises la valeur ajoutée de la formation en alternance ;
- remettre le stage au centre de la formation et garantir une qualité formative du stage ;
- renforcer l'accompagnement pédagogique et les actions de prévention du décrochage ;
- améliorer la reconnaissance de la certification PME ;
- moderniser le dispositif bruxellois et mieux articuler les instruments bruxellois SFPME et EFP dans leurs missions ;
- communiquer et mieux valoriser l'image de la formation en alternance, une fois les cinq points précédents améliorés.

Pour ce qui est de démontrer aux entreprises la valeur ajoutée de la formation en alternance, la réussite repose évidemment sur la participation des entreprises au processus de formation. Aujourd'hui, 3.132 entreprises bruxelloises sont agréées par le SFPME pour accueillir des stagiaires. Certaines sont agréées pour plusieurs places. Au total, il existe 5.286 places de stage vacantes. C'est étonnant car nous avons tous le sentiment que c'est le contraire.

Il est vrai que l'adéquation n'est peut-être pas parfaite entre, d'une part, les stages offerts par les entreprises qui souhaitent attirer des travailleurs dans un secteur donné et les former à certains métiers et, d'autre part, les métiers que souhaitent apprendre les jeunes. Quoi qu'il en soit, malgré cette inadéquation à certains endroits, les entreprises sont disposées à prendre en stage plus de 5.000 jeunes supplémentaires. La capacité de former des jeunes existe donc bel et bien, avec des entreprises candidates et volontaires. C'est ce qu'a montré l'étude d'Idea Consult.

Il y a donc des places de stage en suffisance, mais il faut convaincre les jeunes de s'adresser aux entreprises qui souhaitent les former à un métier adapté et les engager, le cas échéant, à l'issue de la formation. Et il faut convaincre les entreprises d'engager autant de stagiaires que leur agrément le prévoit.

Des incitants ont été mis en place pour encourager les entreprises à créer des places de stage. La Belgique est d'ailleurs particulièrement active sur ce plan, peut-être parce que les choses se passent de manière plus spontanée et moins structurée dans d'autres pays. Cela semble fonctionner, puisque les entreprises mettent un nombre important de places de stage à disposition.

Cependant, seules 10 % des entreprises interrogées pratiquant l'alternance sont réellement intéressées par les incitants. Parmi celles qui ne pratiquent pas la formation en alternance, 30 % se disent éventuellement intéressées par l'incitant.

En conclusion, même si l'incitant peut permettre d'augmenter le nombre de places de stages – y compris dans les métiers et formations où il n'y en a pas assez aujourd'hui –, il n'est pas une priorité, puisqu'il n'est pas ce qui intéresse au premier chef les entreprises, même s'il peut jouer un rôle.

Il est préférable de travailler sur l'information et la recherche d'entreprises dans les secteurs dans lesquels les jeunes souhaitent travailler, ou travailler sur l'orientation des jeunes vers les places de stages et les formations disponibles, qui peuvent déboucher sur un emploi.

En outre, il vaut mieux valoriser les entreprises formatrices à l'aide d'un label ou d'un prix.

Le deuxième axe consiste à remettre le stage au centre de la formation et à garantir sa qualité formative. La formation en alternance consiste à la fois en une formation et un stage. Privilégier la mise en œuvre de formations où le stage est obligatoire et joue un rôle substantiel dans la formation permet de recentrer le dispositif sur son ADN et, par-là, d'en garantir la spécificité et la qualité formatrice.

Un autre levier majeur qu'il convient d'activer est le rôle crucial du patron ou du tuteur formateur dans la transmission du savoir et de l'expérience. Il importe de renforcer les compétences pédagogiques et l'accompagnement de celui-ci, et de lui confier un rôle dans l'évaluation finale de l'apprenant. Aujourd'hui, l'apprenant est évalué par les formateurs, mais pas par son maître de stage, qui est pourtant le seul à même d'évaluer tout ce que l'apprenant a acquis par l'expérience en entreprise, qui constitue la moitié de la formation.

À côté de cela, nous voulons travailler à un plan de formation renforcé, un meilleur suivi pédagogique et davantage de contrôles en entreprise, afin de vérifier la qualité du stage. Le but est de nous assurer que les entreprises n'emploient pas de main-d'œuvre bon marché, qu'il y a bien un accompagnement, un suivi, une évaluation et une progression dans l'acquisition des compétences.

Si l'on remet le stage à l'avant-plan, l'on peut également s'interroger sur la question du confort du stagiaire et de la rémunération du stage. Ainsi, nous réfléchissons à une augmentation de l'allocation. En effet, la rémunération en début de formation en Belgique francophone est beaucoup moins élevée que dans les pays comparables.

Prenons par exemple le revenu moyen mensuel minimum garanti (RMMMG) comme base de comparaison entre plusieurs pays. En Belgique francophone, dans la première année, un jeune de seize ou dix-sept ans reçoit 17 % du revenu mensuel minimum garanti. En France, ce pourcentage est de 24 %, en Autriche, de 30 %, et en Allemagne, de 39 %. On voit donc que la différence est frappante par rapport à l'Allemagne ou l'Autriche, où les jeunes sont davantage attirés par les formations en alternance. Sur la base de ces exemples, nous réfléchissons aux moyens de relever ce montant.

Le troisième axe consiste à renforcer l'accompagnement pédagogique et les actions de prévention du décrochage. Une fois encore, notre dispositif tel qu'existant souffre de quelques lacunes et le taux de décrochage reste trop élevé. Ainsi, dans le secteur de l'apprentissage pour les jeunes, un apprenti sur quatre décroche en cours d'année. Un sur quatre, c'est énorme ! En formation pour adultes, le taux de décrochage est moins élevé mais s'élève malgré tout à 11 %.

Peut-être avons-nous mal travaillé au niveau de l'orientation. Toute année commencée mais non terminée est synonyme de gaspillage, non seulement de temps pour celui qui s'y engage, mais aussi de ressources, plus précisément les ressources que nous avons consacrées à l'accompagnement.

Pour lutter contre ce phénomène, l'accompagnement durant le stage, mais aussi un meilleur accompagnement pour la construction du projet professionnel, sont une nécessité. Cela peut également passer par un renforcement des critères d'entrée en formation, par une meilleure vérification des compétences de base, des motivations et de la bonne orientation par rapport au métier choisi, et peut-être également par la création d'un dispositif de remise à niveau des compétences pour pouvoir poursuivre la formation et l'acquisition des compétences. C'est ce que suggère votre recommandation 12.

L'axe 4 porte sur l'amélioration de la reconnaissance de la certification à l'issue de la formation. C'est un enjeu majeur, et davantage encore à Bruxelles que dans les autres Régions, puisque nous souffrons dans notre Région d'un déficit de formations qualifiées dans le volume total des chercheurs d'emploi. Il est capital que les compétences soient certifiées, reconnues et exploitables. Même si un diplôme n'est pas la panacée pour les employeurs, c'est un marqueur de la qualité de la formation intrinsèque de la personne venant se présenter pour un emploi.

Or, la reconnaissance de la certification professionnelle par la Fédération Wallonie-Bruxelles reste partielle, et même parcellaire, ce qui a une incidence sur le parcours de toute personne ayant choisi une formation PME. Celle-ci peut choisir d'acquérir des compétences en travaillant, mais se trouverait handicapée par l'absence de reconnaissance pour toute autre formation dans laquelle elle voudrait s'engager. Cela ne rend pas la filière attractive pour tous les profils.

Depuis 2020, et déjà au cours de la législature précédente, des négociations ont été entamées avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier récemment avec les cabinets de Mme Désir et Mme Glatiny. À ce stade, nous sommes toutefois toujours confrontés à une réponse négative en matière de reconnaissance automatique ou rapide au certificat d'enseignement secondaire supérieur, et donc de difficulté, voire d'impossibilité d'accès à des études supérieures après la formation en alternance à l'EFP. Nous n'avons pas les moyens de le décider et restons confrontés à ce refus, alors que deux recommandations portent clairement sur ce point.

L'axe 5 porte sur la modernisation du dispositif bruxellois. La formation en alternance telle qu'elle existe actuellement – l'EFP résultant de la fusion d'InfoBo et de l'Institut supérieur de formation artisanale et commerciale à Bruxelles – date d'il y a vingt ans. On est donc en droit de repenser le modèle et de revoir son articulation, ainsi que les rôles et missions de chacun, de le moderniser et de l'adapter aux besoins et défis actuels.

Il existe une certaine opacité et des doublons au sein des missions de l'EFP et du SFPME. Il conviendrait de clarifier le rôle de chacun. Ce n'est pas chose aisée, d'une part parce que chacun souhaite accomplir certaines missions, et de l'autre parce que le cadre légal – les accords de coopération – précise certains aspects relatifs à des sujets pour lesquels nous souhaiterions changer la répartition des compétences.

Nous sommes donc contraints, sur certains sujets que nous aimeraissons pouvoir modifier, de réfléchir à la manière de procéder en restant dans le cadre légal, sans devoir renégocier un accord de coopération avec la Wallonie, où nous n'avons pas beaucoup d'interlocuteurs. Il subsiste donc là un grand point d'interrogation. La volonté est forte, mais il y a des limites à cette réforme.

Autre amélioration : les formateurs de l'EFP sont des gens de métier qui consacrent quelques heures à donner cours. Ils ont du talent, de l'expérience, une reconnaissance et une passion de leur métier, qu'ils veulent transmettre aux jeunes. Nous estimons que cette fonction doit être revalorisée sur plusieurs axes, dont la rémunération et l'accompagnement pédagogique.

Nous pouvons également réfléchir à la manière dont le financement actuel du système nous aide à gagner en qualité ou en excellence. Dit plus clairement, nous octroyons actuellement une dotation fixe à l'EFP pour financer ses missions, indépendamment du résultat. Ne pourrions-nous ajouter quelques critères liés aux résultats ? Par exemple, le nombre de jeunes qui achèvent leur formation, pour que l'accompagnement soit plus soigné. Ou encore le nombre de jeunes qui trouvent un emploi ou un stage. Ces critères objectifs permettraient de construire des incitants poussant à la qualité, l'objectif étant d'affecter l'argent à des cercles vertueux.

En ce qui concerne l'axe 6 – Communication et valorisation de l'image de l'alternance –, nous savons que ce type de formation jouit d'une mauvaise réputation. Pourtant, nous avons tous besoin d'un coiffeur ou d'un menuisier. De plus, il est parfois difficile de trouver un bon menuisier et ces métiers sont d'une grande noblesse et requièrent autant d'intelligence de la main que de l'esprit.

Il faut par conséquent travailler sur la communication pour mieux promouvoir la richesse de talents des jeunes qui suivent une formation en alternance, dans une campagne à la fois globale et ciblée sur les professionnels de l'orientation.

Il y a donc du pain sur la planche. Nous avons commencé à travailler sur un ensemble de recommandations et des réponses précises figurent dans le tableau qui vous a été envoyé.

Pour terminer, je vais à nouveau vous parler de Mélusine. Elle a 24 ans et a suivi une formation en alternance à l'EFP. Depuis toute petite, elle est passionnée par la coiffure et en septembre prochain, elle représentera la Belgique à Gdansk, à l'EuroSkills, les Jeux olympiques de la formation en alternance.

Thibaut y participera aussi. Il est un peu plus jeune, mais a aussi de l'or dans les mains et dans la tête. Il a le sens du service, puisqu'il va concourir dans la catégorie des métiers de service en salle, dans l'Horeca, autre métier fort demandé.

Nous leur souhaitons bonne chance. J'espère qu'ils ouvriront la voie à tous les jeunes qui les suivront, avec autant de passion et d'envie.

(Applaudissements)

Mme la présidente.- Je vous propose de modifier la façon de procéder et de nous baser sur le tableau des recommandations, en donnant la parole aux groupes qui le souhaitent, recommandation par recommandation. À défaut, nous aurions un débat global et en fin d'après-midi, nous ne saurions toujours pas ce que les uns et les autres comptent faire pour chaque recommandation.

Mme Clémentine Barzin (MR).- Eu égard à ce que nous avons dit en commission, j'ai rédigé une réaction globale, car les aspects s'interpénètrent et il y a un sens à aborder les recommandations et la formation en alternance de

manière générale. J'ai chaque fois mentionné l'une ou l'autre recommandation, qui sera facilement identifiable.

Il me paraît donc plus intéressant, sur le fond, d'entendre la vision globale de chaque groupe. Je me rallierai toutefois à l'avis de la majorité.

M. Sadik Köksal (DéFI).- Je pense que les interventions doivent pouvoir se faire par groupe politique. Le ministre a déjà répondu à une partie des questions, que nous éviterons de répéter. Cela ne doit cependant pas nous empêcher d'en poser éventuellement d'autres.

Mme la présidente.- Cela n'empêche pas que chacun puisse intervenir.

Je souhaitais partir des recommandations, mais puisque chacun a préparé une intervention globale, nous pouvons travailler de la sorte.

Ceux qui le souhaitent pourront ensuite encore aborder des recommandations séparément.

Mme Joëlle Maison (DéFI).- Dans les textes que chacun lira, nous pouvons aussi pointer les différentes recommandations, afin d'être très pratiques à propos de chacune d'elles et de déterminer aujourd'hui même les axes proposés par les différents groupes.

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Mme Maison et moi ne nous sommes absolument pas concertées, mais il est vrai qu'il est important de bien identifier les recommandations dont le suivi nous intéresse lors de la lecture de notre texte.

Mme la présidente.- Nous allons donc procéder de la sorte. Les recommandations seront clairement intégrées dans le tableau, qui sera transmis aux présidents des commissions compétentes.

Mme Clémentine Barzin (MR).- J'aimerais saluer la présence de mes cinq autres collègues qui ont fait la démarche de venir cet après-midi, outre celle du ministre. Je voudrais également remercier le ministre pour les éléments éclairants qu'il a voulu mettre en avant aujourd'hui et pour son attachement sincère à la formation en alternance, attachement que mon groupe partage.

Eu égard aux enjeux d'emploi en Région bruxelloise, avec un nombre de demandeurs d'emploi qui reste très élevé – 88.000 personnes et 113 métiers en pénurie –, le renforcement du rôle de l'entreprise dans la formation est réellement fondamental, et celui de l'alternance l'est donc également. Les taux de sortie vers le travail via cette filière en montrent l'efficacité.

Avec mon collègue David Leisterh, nous avons déposé pour le groupe MR une proposition de résolution qui sera discutée la semaine prochaine au sein du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et dont l'objectif est de créer un basculement de la formation vers les entreprises. En effet, celles-ci seraient amenées, à l'instar du modèle français que vous avez cité, à créer elles-mêmes des centres de formation, ce qui leur donnerait la responsabilité non seulement d'accueillir des apprentis et apprenants, mais aussi de définir et de fournir les modules de formation les plus adaptés aux besoins, ce qui est de nature à conduire plus directement à l'emploi.

Nous avons observé des liens plus forts d'un pôle formation-emploi tel que technicity.brussels avec les entreprises, afin de définir les formations dont celles-ci ont précisément besoin. C'est un début, et nous encourageons

le Gouvernement à aller plus loin et plus facilement vers ce genre de modèle.

La commission délibérative, composée de citoyens particulièrement investis dans les problématiques de l'emploi, de l'entreprise et de l'alternance, a permis de mettre en lumière les directions qu'il s'agirait de prendre en raison des blocages, écueils et difficultés soulevés. Je voudrais vous demander, Monsieur le ministre, de tenir compte de ces directions comme un aiguillon de ce qu'il faudrait réformer ou renforcer. La tentation est commune de se retrancher derrière ce qui est possible ou ce qui ne l'est pas, mais je vous invite vraiment à dépasser ces réflexes pour chercher des solutions, parfois nouvelles, aux enjeux définis.

Ainsi, en ce qui concerne la recommandation 2, qui porte sur le rôle central qui devrait être confié à l'EFP dans la recherche et le suivi des stages, nous ne pouvons nous contenter d'une opposition des accords de coopération mentionnés. Aujourd'hui, l'accès aux stages reste un énorme problème alors que c'est la clé de l'alternance, et le fait que l'EFP ne puisse suivre le processus est un véritable frein à la réussite du parcours complet de l'apprenti.

Au-delà des références aux textes, qu'allez-vous entreprendre pour vous assurer que tous les apprenants aient un stage en entreprise ? Cela rejoint la recommandation 7, pour laquelle vous indiquez que vous visitez une refonte de l'accompagnement à la recherche du stage, condition sine qua non à l'alternance. Qu'en est-il à ce stade de vos orientations politiques dans le cadre de votre réforme de l'alternance ?

En ce qui concerne la recommandation 9 relative à la garde d'enfants, vous conférez la responsabilité à l'EFP. Quels moyens allez-vous allouer à l'institution pour l'aider à répondre à ce besoin ? En Région bruxelloise, une extension de la politique des Maisons d'enfants d'Actiris est-elle envisagée ?

La demande d'une plus grande adaptation du système pour la formation en alternance lors d'une reconversion est également importante – c'est la recommandation 11. En matière de compensation, l'intention des commissaires visait les éventuelles pertes de revenus qu'implique la reprise d'une formation. Il y a aussi la question des horaires possibles, qu'il faudrait étendre en horaires décalés.

Vous indiquez que la recommandation 12 visant un test d'accès aux formations en alternance est intégrée dans votre stratégie de réforme de la formation en alternance, complétée par un accompagnement à l'orientation. Avez-vous plus de précisions sur l'opérateur qui mettra ce test en œuvre ? C'était l'une des grandes questions débattues avec les citoyens.

Nous serons en outre attentifs à votre réforme en matière d'incitants aux entreprises – comme le veut la recommandation 13 –, l'extension de la prime tuteur, mais aussi la facilitation des démarches d'agrément, et bien sûr la prospection, pour laquelle nous espérons aussi que les effectifs seront renforcés au sein de l'EFP.

Je suis moins convaincue par votre volontarisme sur la recommandation 14, qui demande de placer les entreprises au cœur du processus de la formation en alternance, en organisant régulièrement des tables rondes rassemblant les centres de formation, les entreprises publiques et les fédérations d'entreprises privées, et en permettant à ces fédérations d'établir les fiches métiers et les fiches

formations, ainsi que les référentiels des cours de formation en alternance.

Comme je le disais, le système français a résolument opté pour ce modèle – avec succès, puisque l'on a constaté une hausse de l'ordre de 40 % des contrats d'apprentissage en 2020 et 2021 en France. Une plus grande réactivité par rapport aux besoins en qualifications des entreprises est indispensable. Or, tout le monde sait que le service francophone des métiers et des qualifications est beaucoup trop lent.

Nous comptons aussi sur plus de volontarisme en matière de réformes liées à l'enseignement, peut-être l'un des sujets principaux d'une future conférence interministérielle, puisque vous vous y engagez également. Pour ce qui est des recommandations 3 et 17, à savoir la mise en place de formations en alternance pour les métiers qui nécessitent un diplôme de l'enseignement supérieur et l'équivalence des diplômes ainsi obtenus, ainsi que l'immersion des élèves en entreprise dans les activités orientantes du tronc commun, il y a là les fondements d'une nouvelle approche de l'enseignement qui permettrait de faire de la formation en alternance une vraie filière d'excellence menant vers l'emploi, la création d'entreprises et l'épanouissement de nombreux jeunes Bruxellois.

Monsieur le ministre, vous venez d'évoquer le renforcement de la qualité pour plus d'attractivité. Pouvez-vous nous en dire plus sur la capacité qu'offre l'EFP par rapport à la demande ? L'attractivité est-elle suffisante ? La qualité augmentera-t-elle la demande ? Quelles sont les perspectives en matière de capacité de formation, eu égard au nouvel élan que nous voudrions donner à la formation en alternance ?

Je note avec grand intérêt les informations que vous nous avez communiquées sur le décrochage – qui constitue effectivement un énorme problème –, le caractère discutable des incitants pour ce qui est de leur attractivité pour les entreprises, le renforcement de la certification, la revalorisation des formateurs de l'EFP et le financement en fonction d'objectifs. Nombre de ces éléments figurent dans la réforme française, que vous avez évoquée et que mon groupe aimerait appliquer.

Je vous invite non seulement à nous suivre lorsque nous discuterons du sujet en commission des Affaires économiques et de l'Emploi, au Parlement régional, mais aussi à ne pas hésiter à revoir certains textes sur lesquels vous devez vous appuyer aujourd'hui et à opérer des réformes en profondeur, parfois radicales, mais bénéfiques en matière d'emploi.

Le modèle français de la formation en alternance devrait vous y inciter, étant donné les beaux résultats engrangés en quatre ans.

M. Sadik Köksal (DéFI).– Je remercie le ministre pour son exposé très complet et détaillé, qui répond déjà à une série de questions. Tout comme lui, nous nous réjouissons que la formation en alternance soit une priorité de ce Gouvernement.

En Belgique francophone, la formation en alternance est encadrée par l'accord de coopération de 1995 – modifié ultérieurement – relatif à la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises, qui comprend les filières suivantes : l'apprentissage, la formation de chef d'entreprise, la formation continue et le perfectionnement pédagogique.

Pour rappel, à Bruxelles, la Commission communautaire française, à travers l'EFP, organise la formation en apprentissage, la formation de chef d'entreprise, également appelée formation pour adultes, et la formation continue.

En outre, le contrat de gestion entre le Collège et l'EFP fixe deux objectifs stratégiques.

Le premier consiste à développer une offre de formation en alternance en lien avec le développement socioéconomique des PME de la Région de Bruxelles-Capitale, l'entrepreneuriat et le marché de l'emploi. Pour y parvenir, il s'agit notamment d'augmenter le nombre d'apprenants, de réduire le décrochage dès l'entrée ou au cours de la formation, d'augmenter, au-delà de 50 %, le taux de personnes en formation auprès d'un employeur, de simplifier et d'améliorer la qualité de l'information et de l'orientation des publics. Les chiffres que vous venez de citer, Monsieur le ministre, font état de plus de 5.000 places actuellement disponibles auprès d'employeurs ou de sociétés prêts à accueillir ces jeunes en formation en alternance.

Le deuxième objectif stratégique fixé dans le contrat de gestion est de renforcer le rôle du dispositif formation PME en tant qu'acteur-clé de la formation en alternance et des dispositifs de formation soutenant le développement du tissu économique PME à Bruxelles. Pour y parvenir, il s'agit cette fois de développer une offre de formations innovantes qui répondent aux évolutions technologiques et aux besoins des secteurs professionnels, de poursuivre et développer des partenariats sectoriels, de garantir une formation sectorielle de l'ensemble des acteurs, de renforcer l'attractivité et l'accessibilité des formations PME pour les chercheurs d'emploi, de renforcer l'offre de validation des compétences, de contribuer aux objectifs du plan de formation 2020 et de poursuivre les transitions de la validation vers l'emploi des formations PME et celles de ses partenaires.

Dans notre Région, on recense actuellement 113 métiers en pénurie, et le chômage des jeunes atteint 18,5 %, un taux malheureusement plus élevé que dans les deux autres Régions.

Sur la base de ce constat, nous plaids pour un véritable changement de mentalité et pour le fait que notre Région mise davantage sur la formation en alternance comme réponse à ces emplois vacants et à la difficulté pour les jeunes Bruxellois de trouver un emploi par manque de qualifications. De ce fait, il faut inscrire durablement la formation en alternance dans nos mentalités.

C'est d'ailleurs pour cette raison et à notre initiative que, du 10 juin au 13 juillet 2022, 36 citoyens et une dizaine de députés se sont réunis durant plusieurs week-ends afin de discuter, dans le cadre de la commission délibérative de notre Parlement, de la manière d'améliorer la formation en alternance pour en faire un réel outil d'épanouissement, d'accès à l'emploi et de réorientation professionnelle au sein de notre Région.

En outre, en raison de la crise que nous traversons et de la demande de plus en plus importante de jeunes talents sur notre marché de l'emploi, la relation entre l'enseignement et les entreprises doit être impérativement améliorée. En effet, à ce jour, nous constatons toujours des lourdeurs administratives et de la méfiance entre le monde des écoles et celui de l'entreprise. De ce fait, on pourrait envisager de mettre les aînés dans les entreprises au service du passage

de flambeau, de la transmission de compétences en fin de carrière.

Enfin, en tant que pouvoirs publics, nous devons assurer une rencontre optimale entre l'offre, la demande et la formation. C'est la raison pour laquelle il est primordial que des synergies avec d'autres niveaux de pouvoir, de l'échelon fédéral aux communes en passant par la Fédération Wallonie-Bruxelles, soient mises en œuvre pour concrétiser les vingt recommandations adoptées. Cependant, en Région bruxelloise, nous remarquons plusieurs constats qui doivent nous éclairer sur la mise en œuvre de nouvelles politiques permettant de faire de la formation en alternance une filière d'excellence.

Premièrement, la formation pour adultes connaît un succès plus important que la formation d'apprentissage. Vous avez cité les chiffres comparatifs d'inscriptions entre 2012 et 2022, où l'on voit une nette hausse pour les adultes et, malheureusement, une chute pour les jeunes sans qualifications. Ensuite, en raison des lourdeurs administratives, on remarque que le taux d'alternance baisse d'année en année. D'ailleurs, les places de stage restent vacantes.

En outre, la formation en alternance est perçue par le grand public comme le système éducatif le plus bas et le taux de décrochage en première année est assez important. De plus, l'apprentissage en entreprise est laissé en grande partie à l'appréciation du patron formateur. Enfin, le manque de clarification des missions du SFPME et de l'EFP crée des confusions.

Parmi les recommandations formulées lors de la commission délibérative figuraient la mise sur pied d'une campagne de promotion de l'alternance auprès du grand public et une concertation avec tous les acteurs compétents. Vous y avez répondu par l'affirmative. Avez-vous de plus amples détails à cet égard ?

Quelles sont les initiatives supplémentaires envisagées afin de renforcer la communication entre les différentes instances d'enseignement et de formation sur les spécificités de la formation en alternance ? Nous avions évoqué une meilleure approche de la formation au sein des PME afin que les jeunes puissent être mieux orientés lors de leur scolarité obligatoire.

Par ailleurs, vous nous avez confirmé que la formation des agents d'orientation aux spécificités de la formation en alternance serait renforcée. Quelles sont les articulations envisagées avec la Cité des métiers de Bruxelles et la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce qui concerne les différents dispositifs d'orientation tout au long de la vie ?

Vous avez rappelé le cadre légal. Aujourd'hui, nous avons un accord de coopération avec la Wallonie, d'une part, et avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'autre part. Il faudrait opérer une simplification afin que nous puissions avancer plus rapidement en Région bruxelloise, mais aussi permettre au SFPME d'assurer le rôle central dans la recherche et le suivi des stages auprès des entreprises.

Une concertation avec l'autorité fédérale chargée du droit du travail est-elle envisagée afin de définir, par commission paritaire, des objectifs de création de stages en entreprises ?

Enfin, le service de la Commission communautaire française envisage-t-il d'entamer des discussions avec la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de permettre la mise en

place de formations en alternance pour les métiers qui nécessitent un diplôme de l'enseignement supérieur, d'une part, et l'équivalence des diplômes obtenus dans l'enseignement en alternance avec ceux obtenus dans l'enseignement supérieur, d'autre part ?

Mme Joëlle Maison (DéFI).- Je remercie le ministre pour son exposé et pour son intérêt à l'égard de cette matière. Je me félicite également de la tenue de cette commission délibérative mixte sur la formation en alternance. Les recommandations sont d'une qualité exceptionnelle et j'espère qu'elles vont contribuer à exercer des pressions, tous partis confondus, à d'autres niveaux de pouvoir, pour qu'enfin nous puissions assister à une vraie réforme de la formation en alternance.

Mes remarques vont s'articuler autour des recommandations 4, 12 et 16.

La recommandation 4 concerne le fameux cloisonnement qui existe entre le périmètre de la Fédération Wallonie-Bruxelles et celui des Régions. Comme on le sait, des certificats d'enseignement secondaire supérieur (CESS) sont délivrés à la fin d'un cycle de l'enseignement général ou technique, voire à l'issue d'une septième année dans l'enseignement professionnel. Ce diplôme ouvre la porte à des formations supérieures, mais assoient aussi la légitimité d'un candidat à postuler un emploi.

Aujourd'hui, lorsque l'on suit une formation en Région wallonne ou à l'EFP au niveau de la Commission communautaire française, l'on obtient un certificat de formation. Dans la plupart des cas, ce certificat ne mène pas au CESS. Il n'y a pas d'équivalence et l'apprenant qui a suivi avec succès son parcours de formation doit soit se contenter d'un certificat de formation, soit suivre une autre formation, soit encore regagner le périmètre de l'enseignement pour décrocher le CESS.

Tout cela résulte d'une réticence de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de ses diverses composantes à voir ses élèves migrer vers la formation en alternance organisée par les Régions, parce que cela contribue à détériorer la « clé élèves ». Je comprends l'argument, mais il n'est pas recevable. Il n'est pas audible, aujourd'hui, que l'on bloque des jeunes dans leur parcours pour ne pas perdre une partie de ses sources de financement. La question de la « clé élèves » doit être réglée à un autre niveau, en concertation avec vous et la Fédération Wallonie-Bruxelles, et peut-être aussi avec le niveau fédéral.

La recommandation 4 vise une harmonisation, pour faire en sorte qu'un jeune, qu'il suive une formation qualifiante dans le périmètre de l'enseignement, une formation en centre d'éducation et de formation en alternance labellisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ou une formation qualifiante à l'EFP, décroche un seul et même certificat, qui lui permettra d'accéder à d'autres formations ou à un emploi.

Monsieur le ministre, vous aviez déjà rappelé que vous n'êtes pas le seul compétent et que vous comptiez poursuivre votre action avec vos collègues au sein de la conférence interministérielle. Jusqu'ici, les choses n'ont pas beaucoup avancé. J'exhorte les groupes politiques formant la majorité à la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est-à-dire Ecolo, le MR et le PS, qui est absent aujourd'hui, à faire avancer la concrétisation de cette recommandation.

Je voudrais encore évoquer brièvement la recommandation 12, qui nous invite à uniformiser le test d'entrée. Aujourd'hui, vous l'avez relevé, plus d'un jeune sur quatre décroche de sa formation jeune au cours de la première année. Il existe pourtant un « test de positionnement », un concept qui m'apparaît un peu

nébuleux : il s'agirait d'une forme de bilan de compétences auquel les jeunes doivent se soumettre lorsqu'ils souhaitent suivre une formation. Ce test de positionnement est-il vraiment efficace ? Ne faudrait-il pas plutôt en tirer des enseignements et suivre le jeune dans son parcours de formation en première année pour intensifier certaines de ses compétences ?

Enfin, la recommandation 16 concerne les portails et plateformes informatiques. La création d'une plateforme unique, simplifiée et accessible au grand public, peut-être même interactive, pourrait-elle être envisagée au niveau de la Commission communautaire française ? Elle donnerait des informations sur l'offre de formation en alternance, l'offre de stages et les débouchés professionnels, mais aussi les statistiques de réussite, de décrochage et d'insertion professionnelle. Elle pourrait stimuler un certain nombre de jeunes et d'entreprises à collaborer à ce dispositif de la formation en alternance.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Je trouve extrêmement intéressant que le travail effectué par la commission délibérative, et donc par les citoyens, rejoint, en grande partie, les politiques actuellement menées. Je le dis pour souligner la qualité de ce travail. Les citoyens en ont bien saisi les enjeux.

Je commencerai par nos points de désaccord, Monsieur le ministre, à commencer par la recommandation 12. C'est celle qui, lors des débats, a suscité l'adhésion la moins forte. Le test, qui pourrait constituer une barrière pour un certain nombre de jeunes, nous paraissait en effet problématique. Nous considérons que le mot « accompagnement » aurait été plus approprié. Il ne faudrait pas que ce test soit un repoussoir.

J'aborde à présent la recommandation 3. Je voudrais vous remercier pour la qualité de vos réponses, très complètes, aux questions que nous vous avions envoyées. La question du certificat d'enseignement secondaire supérieur est très importante, car certains citoyens nous ont dit que ce certificat avait constitué un obstacle dans la suite de leur parcours. Il n'est pas toujours facile de réunir une majorité sur une proposition. Pour sa part, le groupe Ecolo soutient fermement cette recommandation et il la relayera au niveau de la Communauté française. Il est inacceptable que cet obstacle continue d'exister. Si des ministres veulent le maintenir, ils devront se justifier publiquement.

En ce qui concerne la recommandation 4, je sais que vous menez un dialogue. Notre député à la Communauté française, M. Soiresse Njall, déposera des interpellations pour en discuter. Je suis sûr que l'ensemble des députés bruxellois dans cette enceinte s'y associeront.

Quant à la recommandation 6 sur les états généraux, les réponses figurant au tableau que vous avez présenté me semblent suffisantes. Il en va de même de la recommandation 7, sur le renforcement des mesures d'accompagnement.

Sur la recommandation 10, vous avez parlé d'une série d'heures de formation disponibles. Vous nous avez donné le nombre de stages vacants, mais de quel type de stage parlons-nous ? Sont-ce des métiers en pénurie ? Pourquoi ces places ne sont pas occupées ? Est-ce lié aux difficultés rencontrées ? Ne faut-il pas chercher des stages dans d'autres domaines également ?

Je trouve plus que raisonnable le taux de décrochage des adultes (11 %), contrairement au taux des jeunes. Les raisons pour lesquelles un adulte abandonne une formation peuvent être très différentes de celles d'un jeune. Une lecture un peu plus pointue s'impose.

J'ai entendu votre idée de contractualiser quelque peu les incitants octroyés. Je crains une certaine sélection à l'entrée si l'évaluation porte sur des aspects qualitatifs. Toute personne souhaitant suivre une formation doit être accueillie et la qualité doit être jugée à la lumière du suivi et non du résultat. Comment évaluez-vous donc ces aspects qualitatifs ?

Comment se passe la collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne ? Quels sont les points d'achoppement ? Pourriez-vous nous en faire part en toute transparence ? Les recenser nous permettrait de vous soutenir pleinement dans ce dossier, dans lequel vous bénéficiez également du soutien de nombreux citoyens.

Nous nous rejoignons sur l'importance de la labellisation. Avez-vous déjà eu des contacts à ce sujet avec votre collègue Barbara Trachte et les responsables de hub.brussels ?

M. Hicham Talhi (Ecolo).- Dans le prolongement de ce que vient de dire mon collègue et de l'appel du pied du groupe DéFI quant à la recommandation 19, qui concerne la valorisation de la filière, j'avais une proposition un peu plus concrète à soumettre à la ministre Linard.

EuroSkills est vraiment une vitrine. L'idéal serait d'avoir une émission dédiée sur Tipik, une chaîne de la RTBF qui vise tout spécifiquement les jeunes, qui montre les jeunes en compétition. Je pense sincèrement que cela pourrait susciter des envies et des idées et attirer davantage de jeunes.

Plutôt que d'opter pour une campagne publicitaire standard, il pourrait s'avérer intéressant de valoriser cette compétition en tant que telle pour susciter de futurs profils. Mon groupe veut bien assurer le relais au cas où cette demande serait soumise à la ministre.

M. Bernard Clerfayt, ministre.- J'aime assez ajouter deux réflexions générales qui me paraissent importantes, puisque nous sommes tous désireux d'améliorer la filière de la formation en alternance en Région bruxelloise.

Tout d'abord, une crainte majeure plane sur nous : la rupture du lien avec la Wallonie au sein de la Communauté française, qui fait que nos jeunes Bruxellois ont aussi accès à ce type de formation ailleurs qu'à Bruxelles et que notre centre EFP accueille une bonne part d'apprentis qui ne sont pas bruxellois. Nous avons pris l'option de conserver une « libre circulation » des apprentis au sein de la Communauté française, c'est-à-dire du territoire des Régions wallonne et bruxelloise, et des francophones venant se former chez nous.

Je veux exprimer à nouveau cet enjeu car, comme le dit la chanson, il faut être deux pour danser le tango. Nous avons plusieurs fois proposé de mettre en place les états généraux de l'alternance avec nos partenaires wallons et de la Communauté française. L'un ou l'autre m'a fait part individuellement de sa sympathie, mais institutionnellement, il n'a jamais été possible de les organiser.

Cette absence de main tendue est non seulement décourageante et désagréable, mais peut-être même dangereuse et pernicieuse. Nous avons en effet besoin de conserver un espace francophone de formation pour réussir ensemble la montée en qualité de l'enseignement et de la formation. Les Wallons et nous avons les mêmes ambitions, mais curieusement, nous n'arrivons pas à les mettre en musique ensemble.

Pour répondre très concrètement à la question des contacts que j'entretiens avec mes homologues à la Fédération Wallonie-Bruxelles ou en Région wallonne, je ne les qualifierais pas de mauvais, car nous nous rencontrons, mais nous ne parvenons jamais à construire les états généraux ensemble. Tout n'est pas parfait, nous disposons d'un accord-cadre sur une note méthodologique de travail visant un renforcement de l'alternance, mais il n'y a pas à ce jour de volonté d'entreprendre ensemble des actions partant d'ambitions partagées afin de faire monter en gamme la qualité de la formation en alternance et réussir la formation de nombre de jeunes et moins jeunes qui veulent s'engager dans cette voie, à l'exemple de ce qui se passe dans les pays voisins.

Nous mettons beaucoup d'espoir dans les formations en alternance, et les métiers auxquels elles conduisent sont très évidents. Cependant, et cela ne se trouve pas dans les rapports, il existe une différence entre le contexte économique bruxellois et le contexte économique de Flandre ou de Wallonie, ou de France. À Bruxelles, Ville-Région, capitale et petit territoire, près de 55 % des emplois relèvent du secteur public ou parapublic. L'accès aux emplois dans ces secteurs passe par des examens et des diplômes. Par nature, ils sont peu accessibles à ceux qui suivent une formation en alternance.

Ce n'est pas le cas en France, ni en Wallonie ni en Flandre : la part des emplois publics et parapublics y est beaucoup plus faible. Autrement dit, la part des emplois privés, qui absorbent les jeunes et moins jeunes en apprentissage en alternance, est beaucoup plus grande. Nous avons des ambitions fortes pour la formation en alternance, mais notre structure économique y est moins réceptive, structurellement. Ce n'est pas impossible, il y a des emplois tels que coiffeur ou service en salle qui existent à Bruxelles, mais en part relative, ils sont moins importants.

Ensuite, en raison de son statut de capitale, Bruxelles compte dans sa part d'emplois privés (45 %), une part gigantesque d'emplois de très haute exigence de formation, avec de nombreux secteurs où le niveau de diplôme de l'enseignement classique et universitaire est important. Même dans l'emploi privé, la part de l'emploi qui accueille des jeunes en stage est structurellement plus faible, pour des raisons compréhensibles. Par conséquent, les ambitions que nous plaçons dans la formation en alternance sont plus complexes à mettre en œuvre dans notre Région. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire, mais soyons conscients de cette réalité.

Par comparaison, sur le territoire entier de la France, de grandes entreprises ont la capacité de créer leur école, alors qu'à Bruxelles, le nombre d'entreprises de taille suffisante ou même de secteurs de PME qui souhaiteraient faire de même est beaucoup plus restreint. Nous n'avons pas toujours la taille critique pour suivre cette piste sur le territoire bruxellois. Pour en revenir à ma première remarque, nous avons peut-être besoin, plus qu'ailleurs, de nous associer aux Wallons. Les Wallons peuvent l'envisager sans nous, mais pour nous, c'est essentiel. C'est pourquoi tout relais à activer pour attirer l'attention, en Région wallonne ou en Communauté française, sur les enjeux et l'envie de réformer la formation en alternance à Bruxelles est essentiel.

Enfin, pour répondre à M. Köksal qui citait les chiffres du taux de chômage des jeunes, je vous invite à visionner la vidéo sur le site d'Actiris qui explique ce qu'est le taux de

chômage des jeunes. Ce taux n'intègre que les jeunes qui travaillent, en excluant tous les jeunes qui sont aux études. Ainsi, sur tous les jeunes de 18 à 24 ans actifs sur le marché de l'emploi, 18 % sont au chômage. Plus il y a de jeunes qui étudient, plus ils sortent de la population active des jeunes et plus le taux de chômage des jeunes peut augmenter. Soyons donc prudents avec ce chiffre. Bien sûr, je préférerais qu'il soit moins élevé, mais peu de jeunes de cette tranche d'âge sont actifs, la plupart étant heureusement aux études.

(*Remarques de M. Sadik Köksal,
député*)

Eh oui, à Bruxelles, les jeunes étudient plus qu'en Wallonie. Autrement dit, parmi les jeunes qui sont actifs, une part est au chômage et ce pourcentage de chômeurs, sur une base très étroite, est plus grand.

(*Remarques de M. Hicham Talhi,
député*)

La recommandation 1 vise une meilleure formation des agents d'orientation aux spécificités de la formation en alternance. À cette fin, le dispositif d'orientation tout au long de la vie (OTLAV) – résultat d'une coopération avec la Communauté française et nos partenaires wallons – tend à répondre avec une stratégie commune. L'exemple de la Cité des métiers de Bruxelles est d'ailleurs en train d'être repris en Wallonie. Cette nouvelle dynamique OTLAV permet de mieux structurer les opérateurs d'orientation, de les articuler et de mieux diffuser les bonnes pratiques afin de monter en gamme. Par ailleurs, FormaForm pourra aussi être une ressource pour former les professionnels de l'orientation aux spécificités de l'alternance.

Pour ce qui est de la recommandation 2, visant à augmenter le nombre de prospecteurs, nous l'avons fait à l'EFP et nous le faisons chaque année en fonction de nos moyens. Il en faudrait toujours plus, nous sommes bien d'accord ! Nous étudions le moyen de développer des formules innovantes dans le respect du cadre légal. Les missions du SFPME et de l'EFP doivent être clarifiées à cet égard.

Je rappelle également la spécificité bruxelloise que sont les pôles formation-emploi, dans les quatre secteurs que vous connaissez bien et sur lesquels vous m'interrogez très régulièrement. Une de leurs missions est la prospection en entreprise, pour soutenir ce travail, orienter des entreprises et faciliter les rencontres entre l'EFP et celles-ci. Nous pourrions peut-être structurer davantage ce partenariat entre le SFPME, l'EFP, Actiris et les pôles formation-emploi.

J'en viens aux recommandations 3 et 4. Sur la question de la reconnaissance automatique des diplômes, la Communauté française reste assez fermée. La Communauté française préférerait peut-être que les candidats à la formation en alternance passent par les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA) et dans d'autres structures où les élèves sont reconnus.

Ne devrions-nous pas nous interroger sur ce que nous pouvons faire pour rendre les diplômes délivrés dans le cadre de l'EFP plus proches du CESS ? Instaurer une reconnaissance immédiate au niveau du CESS ou organiser une passerelle ? Comment le diplôme de base que nous offrons pourrait faire une partie du chemin ? Cela impliquerait toutefois de notre côté de relever le niveau d'exigence des cours généraux, ce qui nous amène à la question du test et de l'accès dont nous parlerons plus loin.

On ne peut pas atteindre tous les objectifs à la fois. Si l'on veut garantir l'accès à la formation en alternance au public le plus large, on attirera forcément des candidats qui seront encore loin du niveau du CESS. La question réside donc dans la qualité de l'accompagnement que l'on peut assurer, les moyens dont on dispose pour cela, le seuil d'exigence imposé pour atteindre le niveau du CESS, etc. Nous avons souvent affaire à des publics auxquels l'enseignement classique ne convient pas et qui sont rétifs aux cours trop théoriques.

Que pouvons-nous envisager comme passerelles ? A cet égard, de 2020 à 2022, un groupe de travail composé des cabinets concernés en Région wallonne et en Communauté française, a été constitué afin d'identifier des pistes d'amélioration en matière de reconnaissance des certifications PME et l'établissement de passerelles entre les opérateurs de formation et de l'enseignement. Six actions ont été identifiées, négociées et adoptées dans une note conjointe adoptée en novembre 2022. Nous avons ainsi pu obtenir un accès facilité au CESS via différentes modalités, ou encore la reconnaissance systématique du certificat d'apprentissage en tant que certificat de qualification, en prenant appui sur l'avis de conformité établi par le SFMQ. Ou encore, la mise en place de passerelles avec l'enseignement supérieur professionnalisant, à l'instant de ce qui existe déjà pour la formation en comptabilité. Ces actions sont des premières avancées, mais ne constituent pas encore une vraie reconnaissance de la part de l'enseignement.

La recommandation 5 concerne la certification des formateurs en pédagogie et les incitants destinés aux formateurs. Pour information, plus de 80 % des apprenants se disent satisfaits de leur formateur. Le principal facteur qui complique le recrutement de formateurs est l'insuffisance de la rémunération. Il n'est pas toujours motivant de devoir traverser la ville pour donner une ou deux heures de cours deux fois par semaine. Nous y réfléchissons.

Certains ont parlé de statutarisation. Il s'agit de professionnels qui travaillent à temps partiel ou d'indépendants, et non de « vrais » professeurs à temps plein. Ce n'est donc pas possible. Mais, nous pouvons soit augmenter le taux horaire de rémunération, soit supprimer la différence de traitement entre formateurs en apprentissage et formateurs en chef d'entreprise, en d'autres termes harmoniser le statut.

En ce qui concerne la formation, il sera possible, à travers la création du dispositif FormaForm, d'élaborer un module de formation pédagogique à court terme, afin d'améliorer en quelques jours les compétences pédagogiques et transversales des formateurs. Les formateurs sont en effet des personnes qui sont expérimentées et passionnées par leur métier, mais qui n'ont pas toujours les bons réflexes pédagogiques. Un formateur n'ayant pas de titre pédagogique est déjà obligé de suivre quatre jours de formation à FormaForm. Nous veillerons à ce que cette pratique soit renforcée et favorisée. Pour améliorer la relation entre l'apprenant et le formateur, un accompagnement à la base est parfois nécessaire.

En ce qui concerne les états généraux, je pense avoir évoqué les difficultés que nous rencontrons.

En matière de lutte contre le décrochage, une série de dispositifs et de mécanismes sont mis en place au sein de l'EFP comme le programme d'accrochage à la formation (C'APP), la journée de rentrée Start'App, ou encore le pôle

développement, orientation, réussite et accrochage (DORA). L'évaluation indique que tous ces petits modules fonctionnent bien, ce pourquoi ils seront renforcés. Il est nécessaire de les renforcer pour viser tous les stagiaires, avec une approche globale axée sur la pédagogie, l'orientation et le stage.

Sous réserve d'acceptation, le Fonds social européen+ (FSE+) financera un projet de développement du pôle DORA au sein de l'EFP, pour un public cible de 800 jeunes.

Une collaboration existe aussi avec Infor Jeunes, qui est prêt à jouer un rôle supplémentaire dans l'orientation et l'accompagnement des jeunes et des adultes. Infor Jeunes dispose d'ailleurs d'une antenne très active à l'EFP.

Par ailleurs, est envisagée la possibilité d'organiser un accompagnement des stages par pôle sectoriel. Cela ancrerait l'accompagnement au stage dans une approche sectorielle.

Concernant l'allocation mensuelle des stagiaires, un jeune en apprentissage reçoit 319 euros par mois en première année, 450 euros en deuxième année et 601 euros en troisième année payés par l'entreprise. Un adulte reçoit, quant à lui, entre 482 et 965 euros. Ce montant peut varier en fonction des règles fiscales qui s'appliquent à ce revenu. Nous verrons de quelle manière nous pourrons améliorer cette allocation, dans les limites de nos compétences.

Dans le cadre de nos compétences régionales, nous avons adapté les règles d'octroi des allocations familiales, en supprimant les conditions de cumul. En effet, la réduction des allocations familiales pour les jeunes touchant des allocations en tant que stagiaires pouvait dissuader ceux-ci de travailler. Nous avons ici été au maximum de ce que nous pouvions faire dans le cadre de nos compétences.

Le secteur de la reconversion professionnelle, c'est-à-dire les formations pour adultes, est en plein essor ces dernières années, la crise sanitaire ayant incité de nombreuses personnes à repenser leur orientation professionnelle et à suivre des formations en dehors de leurs heures de travail.

En Région bruxelloise, nous avons lancé une étude sur l'évaluation de l'effet des incitants économiques et nous réfléchissons, sur cette base, à la faisabilité d'une prime compensatoire à la perte de revenus. La difficulté qui se présente est que cette prime ne peut être différenciée en fonction de la personne, car elle n'a pas une action sociale.

Pour rappel, la Belgique est l'un des pays européens qui offre le plus d'incitants. Nous avons déjà beaucoup utilisé ce mécanisme, sans que cela ne donne des résultats extraordinaires. Ce n'est donc peut-être pas le meilleur mécanisme pour soutenir les apprenants.

Nous pourrions revoir une série de règles sur la pratique de la formation en alternance, à la fois pour le stage rémunéré de minimum 250 heures par an et le stage non rémunéré de maximum 250 heures par an. Nous pourrions modifier le nombre d'heures, favoriser la mobilité, permettre plus de stages différents, adapter le rythme, etc., et donc envisager des règles plus souples pour inciter plus de personnes à s'orienter vers cette formation.

Sur la question des tests, nous sommes à nouveau à cheval entre deux objectifs. On ne peut atteindre tous les objectifs à la fois, et donc à la fois réduire le pourcentage de ceux qui quittent les formations, améliorer la qualité, accueillir le plus grand nombre ou encore assurer que les entreprises acceptent plus de stagiaires ou d'apprentis. C'est très compliqué.

Historiquement, la formation en alternance réclamait qu'une entreprise vous ait engagé et consente à vous envoyer en formation deux jours par semaine. Un jour, ce prérequis – la logique d'un emploi choisi par une entreprise qui met un employé en formation pendant quelques années – a été abandonné. La formation en alternance est devenue une école où un jeune s'inscrit puis cherche un stage, alors qu'il n'y a peut-être pas d'entreprises disposées à l'engager.

La question de l'accessibilité, c'est la deuxième partie ; tout le monde peut s'inscrire à la formation. Mais la première partie, c'est que la formation en alternance conduit directement à l'emploi lorsqu'il y a une entreprise qui est prête à former l'apprenant parce qu'il correspond à ses attentes, au profil recherché et qu'il démontre l'envie d'apprendre le métier. C'est cette adéquation, souvent présente dès le début, qui provoque le taux de réussite à la fin. Il y a donc un débat entre les deux.

Entre ces deux parties, nous avons introduit un test d'orientation, depuis plusieurs années, mais celui-ci ne conditionne pas l'entrée en soi. Il n'est pas contraignant. La question est de savoir comment en instaurer un et de l'associer à un accompagnement pour que le jeune, qui ne serait pas à niveau dans les compétences de base en français et mathématiques, fasse des efforts pour les acquérir. Une entreprise peut refuser de prendre ce jeune parce qu'il doit savoir faire quelques opérations mathématiques. Voilà où réside la difficulté.

Nous essaierons de généraliser le test de positionnement pour tous les candidats, jeunes comme adultes. Rappelons qu'environ 20 % des candidats n'y satisfont pas. Nous faisons donc peser une charge supplémentaire sur l'EFP car une formation complémentaire doit leur être donnée. Des moyens sont engagés, pour un résultat aléatoire. On considère toutefois que cette filière est celle qui donne encore une chance à tous ceux qui sont fâchés avec l'école. Pour avoir parlé avec plusieurs directeurs d'école, je peux vous dire qu'il est parfois compliqué de soumettre ce public à une série de contraintes comme le fait de suivre un programme précis ou d'arriver à l'heure. C'est une question très délicate.

Depuis sa réforme de 2014, le Danemark a imposé des conditions plus strictes à l'entrée. Les candidats qui n'avaient pas le niveau étaient tenus de suivre un programme de rattrapage. Le taux d'abandon a fortement diminué, passant de 28 % à 3 %. Mais il y a eu une sélection plus forte. Je n'ai pas de solution magique, la réflexion se poursuit. Le tout est de trouver un bon équilibre entre les objectifs, parfois contradictoires, que l'on se fixe.

Sur la question des incitants aux entreprises, une prime tuteur de 3.000 euros a été instaurée pendant la crise sanitaire : mon intention est de la maintenir, si possible, car elle est efficace. Il faut toutefois attendre l'évaluation des aides à l'emploi et leur réorientation.

Certes, il est essentiel de se concentrer sur les métiers qui recrutent, mais il y a des places de stage disponibles. Il faut donc orienter les jeunes vers ces places.

Je dispose ici de quelques chiffres par secteur. J'ai notamment le taux d'occupation des places en stage par pôle. Dans l'Horeca, ce taux est de 63 % – cela veut donc dire qu'il y a 37 % de places disponibles pour les candidats intéressés. Dans la construction, le taux est de 65 %. Or, tant le secteur de l'Horeca que de la construction sont des secteurs en pénurie. Dans le secteur du bien-être, 70 %, dans le commerce, 76 %, dans les arts, 77 %, dans la mobilité, 87 %, et dans les services en général, 87 %. Enfin,

dans le secteur numérique, le taux d'occupation de places en stage est de 133 %.

J'ai aussi été étonné par ce chiffre, mais en fait, il y a eu un peu de souplesse dans l'agrément des places et des entreprises. On a donc accepté un peu plus de stages que le nombre de stages réellement agréés. Parfois, un tuteur agréé pour une personne en a pris deux, en raison de la pression et de la demande accrue. C'est le cas du numérique, par exemple.

Pour répondre à la suggestion de placer les entreprises au cœur du processus de la formation en alternance en s'inspirant du modèle français, j'ai évoqué quelques différences structurelles entre le petit territoire de Bruxelles et la France où, dans des pôles d'activité industrielle, des entreprises sont à même de se regrouper pour créer une école locale.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que les entreprises et leurs secteurs sont représentés au conseil d'administration de l'EFP. Ce sont eux qui assurent la gestion quotidienne, plus rapidement que moi. De plus, ces secteurs représentés au Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ). Vous avez raison, c'est parfois lent, mais ce sont aussi parfois eux qui pinaillent sur la définition des compétences requises. Demander l'avis de nombreux interlocuteurs, cela prend beaucoup de temps.

(Remarques de Mme Clémentine Barzin,
députée)

Au sein de l'EFP tel qu'il est organisé par pôle, un responsable de pôle est issu et en interaction permanente avec les professionnels et les secteurs. Ils sont en dialogue régulier. D'ailleurs, l'EFP développe, d'année en année, de nouvelles formations et fait preuve d'une relative souplesse, même si on peut lui en demander davantage. Il sera nécessaire de renforcer ce lien partenarial entre le responsable de pôle et les secteurs.

Nous sommes entièrement d'accord sur la nécessité de simplifier les démarches à remplir par les entreprises qui s'inscrivent pour créer des stages. Nous avons bien examiné une récente réforme wallonne qui propose un agrément temporaire pour permettre la prise en stage avant même tout le processus administratif et de contrôle. Il s'agit d'aller plus vite et d'essayer de garantir un meilleur accompagnement et une meilleure information par le SFPME pour tout nouvel agrément.

Pour ce qui est de la plateforme numérique, nous n'avons pas encore de piste précise. En effet, est-on certain que tous les acteurs vont l'alimenter ? Une plateforme qui ne serait pas régulièrement mise à jour perd de son intérêt. De plus, un stage peut être effectué dans une entreprise en dehors de Bruxelles ou une formation peut être suivie dans un centre non bruxellois. Dans ce cas, quelle est la pertinence d'une telle plateforme, si elle est limitée à Bruxelles ? Néanmoins, nous avons bien noté cette recommandation sur la plateforme simplifiée et nous y réfléchissons.

Par ailleurs, l'OFFA développe actuellement un outil de mise en adéquation de l'offre et de la demande de stages sur l'ensemble du territoire francophone, pour les jeunes stagiaires. Autre initiative, une jeune entrepreneuse bruxelloise a conçu dans le même but la plateforme Meetern, que nous soutenons dans le cadre d'un partenariat public-privé, en collaboration avec Actiris, l'EFP et le SFPME, y compris pour les stages en alternance. Pour

l'instant, nous nous appuyons sur cette initiative-là, nous verrons ensuite si nous pouvons l'enrichir.

Quant à la transparence des résultats, nous sommes bien d'accord : la transparence donne de la connaissance, qui renforce elle-même la confiance et améliore l'orientation.

Au sujet de la recommandation 18 et du label de reconnaissance, nous n'avons pas encore travaillé avec hub.brussels, mais nous voulons également miser sur les pôles formation-emploi pour améliorer globalement l'information des secteurs professionnels sur l'intérêt de recourir à la formation en alternance, de proposer des stages bien définis, de les communiquer sur l'éventuelle plateforme, etc. Ces pôles couvrent assez bien les secteurs qui engagent. Nous essayerons par conséquent d'utiliser efficacement cet instrument où les partenaires sociaux eux-mêmes prennent les décisions au quotidien ; nous les soutenons et les stimulons au besoin à agir.

Nous mènerons des campagnes de promotion de l'alternance, non sans avoir mené à bien une série de restructurations. Nous réaliserons des campagnes grand public, et d'autres ciblées sur les acteurs prioritaires.

Par ailleurs, j'aimerais bien aller soutenir nos jeunes à Gdansk, pour EuroSkills, ou ailleurs, je parle chaque fois que je peux de Mélusine ou de Thibault, mais tout dépendra de mon emploi du temps.

Mme la présidente.- Je vous remercie. Je pense que vous avez été très précis dans vos réponses, et c'était selon moi nécessaire pour permettre aux députés de faire un travail sérieux.

Mme Clémentine Barzin (MR).- Il est intéressant d'avoir cette conversation approfondie sur ce sujet qui nous passionne.

Vous insistez sur la nécessité de détenir un diplôme à Bruxelles pour briguer un métier dans le secteur administratif ou le secteur privé.

Cinq mille places de stage sont non occupées et l'on dénombre 113 métiers en pénurie, entre autres dans des secteurs pourvoyeurs de stages comme l'Horeca et la construction : cela ouvre un champ énorme à la formation en alternance. Dans ce contexte, l'équivalence des diplômes devrait faire l'objet d'une attention renforcée.

La commission délibérative nous a permis d'entendre le témoignage de certains participants, âgés d'une trentaine d'années, qui se sont retrouvés coincés, malgré leur bonne volonté, parce qu'ils avaient suivi une formation en alternance mais ne possédaient pas le CESS. Il reste toute une série d'écueils à éliminer.

Vous rebondissez sur la question du modèle français en disant qu'il serait compliqué de mettre en place en Région bruxelloise des pôles d'entreprises qui définiraient eux-mêmes des formations, etc. Or, le modèle français s'articule aussi en fonction des situations. Par exemple, un pôle Horeca français rassemble différents grands groupes, mais les formations en tant que telles se font dans les écoles, avec des modules souhaités et proposés par les entreprises. Cette flexibilité est intéressante.

Des regroupements d'entreprises, y compris de PME, sont tout à fait possibles en Région bruxelloise dans différents secteurs, dont ceux qui recrutent, avec une adaptation qui permettrait une grande capacité. Je regrette que vous ne puissiez participer à nos débats sur notre proposition de

résolution, car c'est l'affaire des députés, mais il est néanmoins intéressant que nous ayons cet échange aujourd'hui.

Quand votre réforme de l'alternance est-elle prévue, et quelles sont les grandes étapes du calendrier à cet égard ?

En ce qui concerne vos intentions avec les autres niveaux de pouvoir, nous sommes conscients de la complexité, mais aussi de l'importance de garder un lien. Avez-vous déjà une idée de l'ordre du jour que vous souhaitez inscrire aux prochaines rencontres avec vos partenaires des autres niveaux de pouvoir, dans le cadre d'une conférence interministérielle, par exemple ?

Quelles priorités mettrez-vous en avant après notre discussion de ce jour sur les recommandations de la commission délibérative ?

En ce qui concerne la reconversion et le décrochage, je voudrais également faire part des aspects qui nous ont été communiqués par les citoyens, notamment. Quand on est apprenant adulte, le fait que les cours se donnent uniquement en journée est un réel problème, notamment pour la reconversion. Comment faire pour s'organiser à cet égard ?

La rémunération est un autre facteur primordial. Vous parlez d'une prime et, effectivement, Bruxelles et la Belgique offrent déjà de nombreux incitants à l'heure actuelle. Ici, il est question d'une compensation d'ordre salarial. Pourquoi un tel taux de décrochage chez les adultes ? Parce qu'un apprenant qui a une famille et qui doit suivre une formation un peu plus longue, aura tendance à choisir un emploi mieux rémunéré, même s'il ne s'agit pas du job de ses rêves. Le salaire et les horaires sont donc essentiels, et je veux vraiment insister sur ce point.

En ce qui concerne les incitants aux entreprises, j'entends votre réponse, mais il y avait une demande relative à la facilitation de l'agrément, que je me permets de remettre en avant.

Enfin, pour ce qui est des campagnes, il n'y a pas eu d'unanimité sur ce point au sein de la commission délibérative, mais certains ont évoqué l'idée de recourir à des modèles de rôle dans les campagnes. En effet, nous connaissons le succès de grandes émissions – sur la gastronomie, par exemple –, et l'intervention de modèles de rôle sur les réseaux sociaux peut avoir une influence considérable.

Mme Joëlle Maison (DéFI). - Je voudrais réagir à la porte que vous essayiez d'ouvrir, ou de forcer. Une réforme de l'enseignement qualifiant – enseignement technique de qualification, enseignement professionnel, centres de formation en alternance – est entreprise par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faudrait profiter de l'occasion pour relier les deux. Il serait bénéfique que tous les députés de la Fédération Wallonie-Bruxelles puissent également insister sur ce point à l'occasion des prochains débats sur cette réforme.

Par ailleurs, vous suggérez d'aller plus loin et de faire en sorte que la formation en alternance, qu'elle soit organisée par la Région wallonne ou la Commission communautaire française – l'EFP pour ce qui nous concerne – s'oriente vers des compétences plus proches de compétences requises pour le CESS. Je ne pense pas que ce soit une bonne idée, parce que justement, c'est la singularité de

cette formation en alternance, orientée davantage vers la pratique, qui fait son attrait et sa complémentarité avec ce que propose la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En revanche, j'estime comme vous qu'il faut que les apprenants soient mieux formés et disposent de meilleures compétences de base. Donc, à l'inverse du groupe Ecolo, le groupe DéFI considère qu'il faudrait suivre de plus près l'acquisition de compétences de base par les apprenants qui ne les auraient pas en première année, en les accompagnant. C'est en investissant au démarrage que nous diminuerons le risque de décrochage. Dès lors, il faudra bien faire passer un test aux apprenants.

Je vous rejoins tout à fait dans l'idée de généraliser ce test et de le rendre obligatoire, sans qu'il soit une sanction. Ce test doit ouvrir des portes sur un renforcement. Celui-ci nécessitera sans doute un investissement plus grand, ainsi que des ressources financières – il faudra en discuter –, mais il permettra qu'à l'issue de leur formation pratique, les apprenants soient formés aussi bien, mais différemment que ceux qui sortent d'une formation qualifiante organisée par la Communauté française. Je crois vraiment que l'effort est à consentir au début plutôt que sur le long cours. Sinon, la formation qualifiante à l'EFP s'apparenterait plus à un enseignement qualifiant organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Sadik Köksal (DéFI). - Je rejoins ce qui a été dit par mes collègues au sujet de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si tout le monde est d'accord, nous ne pouvons qu'aller de l'avant. Mardi dernier, j'ai interpellé Mme Glatigny sur les formations en alternance pour les métiers qui nécessitent un diplôme de l'enseignement supérieur, qui relèvent de sa compétence. Certaines personnes qui ont obtenu le CESS ne font pas d'études supérieures mais effectuent une formation en alternance pendant trois ans. Mme Glatigny a été catégorique : cette formation n'est pas assimilée à un bachelier. Pour moi, la porte n'est pas définitivement fermée. Mon groupe reviendra à la charge avec des propositions concrètes, même s'il faut créer des passerelles.

Il faudrait faire de même avec l'enseignement obligatoire, mais se pose alors un autre problème : la « clé élèves » se détériore d'une année à l'autre. Comment valoriser les jeunes qui sont en décrochage et suivent une formation pour les englober dans cette clé et éviter ainsi une concurrence entre l'enseignement obligatoire et les formations ?

Mme la présidente. - Si vous déposez des interpellations aux différents niveaux de pouvoir concernés – Communauté française, Région ou Commission communautaire commune –, n'hésitez pas à le signaler aux services de notre Parlement, qui les compileront dans le cadre du suivi des recommandations de la commission délibérative.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo). - Je tiens à souligner une fois encore la qualité de vos réponses. Elles sont à la hauteur du travail fourni par les citoyens et les députés.

Mme Maison croit à tort être en désaccord avec nous. Or, je suis convaincu, tout comme Mme Maison, de la nécessité d'un test d'accompagnement mais pas d'un test qui ferme la porte, qui exclut. La grande difficulté à laquelle on se heurtait était qu'il manquait parfois la maîtrise d'un cours de base, comme la langue. Que met-on en place pour lever cet

obstacle ? Si l'on impose dès le départ des cours académiques, on risque d'exclure une partie des apprenants.

(*Remarques de Mme Joëlle Maison, députée*)

Si d'autres méthodes existent, le ministre les mettra en œuvre. Reste aussi la question du financement.

Ensuite, les comparaisons entre pays sont extrêmement intéressantes. Ainsi, cette année je crois, la Cour des comptes française a évalué le système français et constaté qu'il dérape complètement sur le plan financier. Ensuite – et le problème est identique en Belgique –, elle a démontré que le public concerné par la formation en alternance n'est pas le public cible. C'est un objectif à ne pas oublier. Par exemple, en France, on ne trouve aucun candidat à la formation en alternance en coiffure.

Comme vous le disiez, en France, le spectre des métiers est tellement large que l'on peut dire, globalement, que le système fonctionne bien. Par contre, par rapport au spectre que nous visons à Bruxelles, même les Français ont des difficultés. Ils n'ont donc peut-être pas trouvé toutes les solutions.

Je suis heureux que vous essayiez de trouver une fenêtre par laquelle entrer. C'est probablement aussi la bonne méthode. Après avoir entendu les oppositions, il faut pouvoir passer à la négociation si l'on veut avancer. C'est une bonne chose.

En ce qui concerne une collaboration avec hub.brussels pour décerner un label ou un prix de la formation, l'objectif est de mettre en avant non seulement la formation en alternance, mais aussi tous les professionnels qui s'investissent de manière extraordinaire. Je pense que ce serait assez simple à mettre en place et je suis convaincu que hub.brussels serait d'accord de le faire.

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Certes, le succès du modèle français se manifeste dans les chiffres, mais il faut savoir que le président Macron y a mis les moyens, à savoir 6 milliards d'euros, ce qui équivaudrait à 1 milliard d'euros pour la Belgique, soit 100 à 110 millions d'euros à l'échelle de la Région bruxelloise. J'aimerais beaucoup disposer d'autant de moyens ! Le modèle français couvre en outre un grand nombre de métiers déjà couverts par l'enseignement supérieur.

Sur le calendrier de la réforme, le Parlement devra patienter encore un peu car la réforme devra d'abord être soumise à Brupartners en priorité partagée, et des modalités pratiques devront encore être ajustées.

Les horaires peuvent être adaptés, en effet, je retiens cette piste. Quant à l'agrément, notre procédure n'est pas tellement plus lourde qu'ailleurs. Elle dure trois mois, car une série d'éléments doivent être vérifiés. Il ne faudrait pas que le stagiaire se fasse exploiter et soit mal accompagné.

Il n'est pas là pour fournir une main-d'œuvre gratuite ou quasi gratuite.

Madame Maison, nous venons d'apprendre que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'apprête à entamer sa réforme de l'enseignement qualifiant. Elle ne s'est concertée ni avec la Région wallonne, ni avec la Région bruxelloise. Il serait souhaitable de travailler ensemble, eu égard aux liens qui existent entre l'enseignement qualifiant et la formation en alternance. Peut-être est-il trop tard, car des choix ont été effectués entre-temps au sein des organisations internes à la Communauté française, mais nous sommes mis devant le fait accompli.

Mme Joëlle Maison (DéFI).- Il n'est pas trop tard pour les députés qui siègent à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Tout à fait.

Pour terminer, lors de ma prochaine rencontre avec mes homologues, dans le cadre des politiques croisées, je leur parlerais de l'association Agir pour l'enseignement qui a été chargée de réaliser un état des lieux transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, et en particulier de l'alternance. Ce dernier est presque prêt. Dès que nous le recevrons, nous le partagerons. Le préalable de toute réforme est d'être d'accord sur le diagnostic.

Mme Clémentine Barzin (MR).- J'étais un peu dubitative sur le format de cet après-midi. Je craignais que cet échange avec le ministre empêche des interventions plus directes et plus complètes des députés, mais au contraire, il est bénéfique d'avoir ces échanges aussi approfondis quand le ministre s'investit autant dans la matière. Je ne sais pas si ce sera encore le cas des commissions délibératives à venir, mais ici, j'ai constaté une convergence d'intérêts.

Mme la présidente.- Vous aurez l'occasion de poursuivre ce travail de suivi en commission de l'Enseignement, le 17 janvier prochain.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 16h11.

Membres du Parlement présents à la séance : Mme Clémentine Barzin, M. Sadik Köksal, Mme Joëlle Maison, M. Ahmed Mouhssin, Mme Magali Plovie, Mme Farida Tahar et M. Hicham Talhi.

Membre du Gouvernement présent à la séance : Bernard Clerfayt.

ANNEXE

Tableau de suivi du ministre Bernard Clerfayt, en charge de la Formation professionnelle

<u>Les recommandations de la Commission délibérative sur la formation en alternance</u>		<u>Entité(s) compétente(s)</u>	<u>Suivi</u>	<u>Commentaires</u>
1	La commission délibérative recommande une meilleure formation des agents d'orientation (secteurs concernés, Actiris, PMS/acteurs de l'enseignement et tout autre organe d'orientation) aux spécificités de l'alternance afin de mieux identifier les aptitudes de la personne et l'orienter positivement vers la filière qui correspond le mieux à ses attentes.	Commission communautaire française Région de Bruxelles-Capitale Fédération Wallonie-Bruxelles	En cours	<p>Cette recommandation entrera dans l'Axe Communication et valorisation de l'image de l'alternance, dont une des actions visera à renforcer et améliorer l'information transmise aux professionnels, via notamment la Cité des métiers.</p> <p>Il est important de faire le lien avec le dispositif d'Orientation tout au long la vie, dont un des objectifs est la professionnalisation du métier de « conseiller en orientation ».</p> <p>A ce sujet, FormaForm s'est vu attribué comme nouvelle mission la création d'un centre de ressources en orientation qui sera amené à développer les compétences des professionnels de l'orientation. 3 ETP ont déjà été engagés sur PRW pour jeter les bases. Un projet FSE+ a été déposé sur ce dossier.</p> <p>Le SFPME et l'EFP étant bénéficiaires prioritaires de l'offre de service de FormaForm, un axe consacré aux spécificités de l'alternance devra être prioritaire.</p>
2	La commission délibérative recommande de charger l'EFP d'assurer le rôle central dans la recherche et le suivi des stages auprès des entreprises, et ce par le recrutement d'un nombre adapté de prospecteurs et l'assouplissement des contraintes liées à l'agrément du maître de stage en entreprise.	Commission communautaire française	En cours	<p>La formation en alternance repose sur deux accords de coopération : celui de 1995 organisant la formation PME et celui de 2008, révisé en 2014, créant l'OFFA. Ces deux textes précisent les missions confiées aux deux parties.</p> <p>Nous analysons le cadre réglementaire pour déterminer les possibilités de modernisation et d'ajustement des missions dans le respect du prescrit légal des compétences de la Commission communautaire française.</p>
3	La commission délibérative recommande la mise en place de formations en alternance pour les métiers qui nécessitent un diplôme de l'enseignement supérieur, d'une part, et l'équivalence des diplômes ainsi obtenus dans l'enseignement en alternance avec ceux obtenus dans l'enseignement supérieur, d'autre part.	Commission communautaire française Fédération Wallonie-Bruxelles	/	<p>La Commission communautaire française n'est pas compétente. Il s'agit d'une prérogative de l'enseignement supérieur professionnalisant (promotion sociale) et de l'ARES pour la reconnaissance des diplômes.</p> <p>Le ministre interpellera la ministre Valérie Glatigny pour qu'elle se saisisse de cette recommandation importante.</p> <p>Une note miroir relative à des actions prioritaires en faveur d'une meilleure reconnaissance de la certification PME a été négociée et adoptée par les entités francophones le 10/11/2022.</p> <p>Voir en particulier :</p> <p>Action 1.2. – Mise en place de passerelles avec l'enseignement supérieur professionnalisant</p>

<u>Les recommandations de la Commission délibérative sur la formation en alternance</u>		<u>Entité(s) compétente(s)</u>	<u>Suivi</u>	<u>Commentaires</u>
4	La commission délibérative recommande que la poursuite d'une formation en alternance à l'EFP permette l'obtention d'un diplôme CESS reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, équivalent à celui obtenu à l'issue d'une formation en CEFA, et ce quel que soit l'âge de l'étudiant.	Commission communautaire française Fédération Wallonie-Bruxelles	/	<p>La Commission communautaire française n'est pas compétente. Il s'agit d'une prérogative exclusive de l'enseignement.</p> <p>Le ministre interpellera la ministre Caroline Désir pour qu'elle se saisisse de cette recommandation importante.</p> <p>Entre temps, une note miroir relative à des actions prioritaires en faveur d'une meilleure reconnaissance de la certification PME a été négociée et adoptée par les entités francophones le 10/11/2022.</p> <p>Voir en particulier :</p> <p>Action 1.1. Accès facilité au certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.) pour les diplômés de l'IFAPME et du SFPME</p> <p>Action 2.1 – Simplification de l'homologation par la Fédération Wallonie-Bruxelles des diplômes délivrés par l'IFAPME et le SFPME</p> <p>Action 2.2 – Révision du système de correspondance du certificat d'apprentissage délivré par l'IFAPME et le SFPME au certificat de qualification (CQ) délivré par l'enseignement</p>
5	La commission délibérative recommande la mise en place d'une certification des formateurs en pédagogie accélérée et la création d'incitants à destination des formateurs (rémunération plus attrayante, statutarisation, ...).	Commission communautaire française Fédération Wallonie-Bruxelles	En cours	<p>Si la recommandation s'adresse à la formation professionnelle, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas compétente pour cette recommandation.</p> <p>L'EFP fait appel au talent et à l'expertise de professionnels toujours en fonction. Leur rôle majeur doit être valorisé.</p> <p>Le SFPME (et l'EFP) étant opérateur bénéficiaire de FormaForm, il conviendra de renforcer le recours à une formation en pédagogie. Sur base de l'évaluation des incitants en cours en Région de Bruxelles-Capitale, nous réfléchissons aussi à la faisabilité d'une prime spécifique à l'issue d'une formation pédagogique.</p> <p>L'EFP étant une asbl de droit privé, la question de statutarisation semble inappropriée. Pour la rémunération plus attrayante, cela nécessite une analyse budgétaire, à voir dans le cadre d'une révision du financement de l'EFP. En revanche un assouplissement de l'agrément du formateur pourrait être un levier mobilisable.</p>

<u>Les recommandations de la Commission délibérative sur la formation en alternance</u>		<u>Entité(s) compétente(s)</u>	<u>Suivi</u>	<u>Commentaires</u>
6	<p>La commission délibérative recommande l'accélération de la mise en place des états généraux et la réforme de l'alternance, la tenue régulière de réunions d'une conférence interministérielle des ministres en charge de la formation en alternance et des ministres de l'enseignement.</p>	<p>Commission communautaire française (+ Région de Bruxelles-Capitale) Fédération Wallonie-Bruxelles RW</p>	Oui	<p>En dépit de nombreuses discussions entre entités francophones et les nombreuses demandes du ministre Clerfayt, la tenue d'Etats Généraux n'ont pas fait consensus.</p> <p>Toutefois, une nouvelle dynamique a pu être initiée avec l'adoption d'une note conjointe autour d'un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, et en particulier de l'alternance.</p> <p>Dans ce cadre, un groupe de pilotage rassemblant les cabinets des ministre-Présidents et des ministres de tutelle a été institué, et se réunit à un rythme régulier et de façon constructive.</p> <p>A l'avenir, nous souhaitons proposer la tenue régulière d'une CIM pour discuter des enjeux de l'alternance, et poursuivre cette dynamique positive de concertation.</p>
7	<p>La commission délibérative recommande de renforcer les mesures d'accompagnement de l'EFP en augmentant le nombre d'agents par apprenant, pour améliorer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'orientation et accompagnement psychosocial, - le soutien administratif, - et la formation, <p>dans l'objectif de renforcer le suivi des relations entre le stagiaire et l'entreprise (référant ou délégué à la tutelle).</p> <p>Le nombre d'agents et leur affectation sont fixés par arrêté après avis des organisations représentatives et des centres de formation.</p>	Commission communautaire française	En cours	<p>L'accompagnement pédagogique, la prévention du décrochage et l'orientation constituent un axe central de notre stratégie de réforme bruxelloise en cours d'élaboration.</p> <p>Il s'agira notamment d'intensifier et/ou d'ajuster les dispositifs innovants existants à l'EFP, à savoir CAPP, DORA, Start'APP. Nous pourrons également compter sur un partenariat et un travail collaboratif avec la Cité des métiers et InforJeunes (dont une antenne est déjà située au sein du centre) pour renforcer l'accompagnement à l'orientation.</p> <p>Enfin, nous visons une refonte de l'accompagnement à la recherche du stage – condition <i>sine qua non</i> à l'alternance.</p>

<u>Les recommandations de la Commission délibérative sur la formation en alternance</u>	<u>Entité(s) compétente(s)</u>	<u>Suivi</u>	<u>Commentaires</u>
<p>8 La commission délibérative recommande que l'allocation mensuelle accordée aux stagiaires soit augmentée et immunisée fiscalement jusqu'au terme de la formation suivie.</p> <p>Elle est composée d'un montant fixe pour chaque stagiaire auquel s'ajoute un montant variable lié à la situation familiale de chaque stagiaire.</p> <p>Il convient de maintenir le droit aux allocations familiales jusqu'au terme de la formation suivie.</p>	<p>Commission communautaire française</p> <p>Commission communautaire commune</p> <p>Fédéral</p>	<p>En cours</p>	<p>Les autres entités partagent le souhait d'améliorer l'allocation mensuelle accordée aux stagiaires. Une sollicitation conjointe du fédéral aura lieu à cet effet. D'autres modalités d'augmentation de l'allocation sont en cours d'analyse.</p> <p>En matière d'allocation familiale, nous avons déjà supprimé le plafond pour le cumul des allocations familiales avec les rétributions d'alternance.</p> <p>En revanche, nous souhaitons adapter la réglementation bruxelloise afin de garantir l'accès aux allocations familiales à tout stagiaire, que le stage soit obligatoire ou non.</p>
<p>9 Pour permettre une meilleure inclusion dans l'accès aux formations en alternance, la commission délibérative recommande la réalisation d'un cadastre des places disponibles en garderie d'enfants afin de pouvoir obtenir en nombre suffisant des possibilités plus diversifiées et adaptées aux situations individuelles rencontrées par les stagiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garderie à domicile, - élargissement des horaires d'accueil des enfants, - garderie ouverte aux stagiaires qui ne sont pas chercheurs d'emploi. 	<p>Commission communautaire commune</p> <p>Fédération Wallonie-Bruxelles</p> <p>Communes</p>	<p>/</p>	<p>Cela ne peut pas relever de la Commission communautaire française.</p> <p>Il faut envisager des partenariats spécifiques entre l'EFP et des crèches ou des services d'accueil des enfants.</p>
<p>10 La commission délibérative recommande d'instaurer un partenariat structurel entre les entreprises et les administrations, en particulier l'administration de la Commission communautaire française et son service PHARE, pour permettre des aménagements raisonnables afin de faciliter l'insertion, l'apprentissage, la formation et le stage des personnes à besoins spécifiques.</p>	<p>Commission communautaire française</p> <p>Région de Bruxelles-Capitale</p>	<p>En cours</p>	<p>L'EFP souhaite accueillir des auditeurs en situation de handicap.</p> <p>Une concertation avec le service Phare aura lieu afin d'intégrer cette dimension inclusive dans notre stratégie de réforme de l'alternance.</p> <p>De plus des conventions de collaboration pourront être conclues avec des partenaires de la société civile experts en matière d'accompagnement des personnes à besoins spécifiques.</p>

<u>Les recommandations de la Commission délibérative sur la formation en alternance</u>		<u>Entité(s) compétente(s)</u>	<u>Suivi</u>	<u>Commentaires</u>
11	<p>La commission délibérative recommande d'encourager la formation en alternance pour les personnes en reconversion et de mettre en place des mécanismes compensatoires liés à la perte éventuelle de revenus et tenant compte de la situation personnelle (primes pour l'employeur et allocations pour le stagiaire, droits d'inscription réduits, horaires adaptés).</p>	<p>Commission communautaire française Région de Bruxelles-Capitale Fédéral</p>	En cours	<p>Le stage occupe une place centrale dans la stratégie de réforme en cours d'élaboration, et cela vaut pour les personnes en reconversion professionnelle. Différentes mesures sont en cours de réflexion :</p> <p>Sur base de l'évaluation des incitants à l'emploi en cours en Région de Bruxelles-Capitale, nous analyserons la faisabilité d'une prime compensatoire pour tout stagiaire en reconversion.</p> <p>Il convient aussi d'apporter plus de flexibilité à la pratique en alternance, afin de répondre aux réalités du stagiaire (pratique professionnelle complémentaire, vie familiale, projet professionnel), et en particulier pour les cas spécifiques de reconversion professionnelle.</p> <p>Via le Fonds Rebond, nous tâcherons de travailler à une meilleure information sur les opportunités de l'alternance pour les travailleurs licenciés en cas de faillite.</p> <p>Enfin, il faudra repenser la formation à l'entrepreneuriat pour l'adapter aux réalités socio-économiques et aux cas de force majeure.</p>
12	<p>La commission délibérative recommande la mise en place d'un test d'accès aux formations en alternance et d'une mise à niveau obligatoire pour les candidats stagiaires ayant échoué à ce test.</p> <p>Cette mise à niveau est caractérisée par un accompagnement qui assure l'apprentissage des essentiels, en parallèle à la formation en alternance, et aboutit à la délivrance d'un certificat d'aptitudes.</p> <p>Il appartient aux administrations de déterminer la temporalité et l'opérateur adéquats pour cette mise à niveau.</p>	<p>Commission communautaire française Fédération Wallonie-Bruxelles</p>	En cours	<p>Si cette recommandation vise la formation professionnelle, il s'agit alors d'une compétence de la Commission communautaire française, et non de la Fédération Wallonie-Bruxelles compétente pour l'enseignement (et les Céfas).</p> <p>Cette recommandation est intégrée dans notre stratégie pour une réforme de l'alternance, complétée par un accompagnement à l'orientation.</p> <p>Nous insistons cependant sur la nécessité de créer un dispositif de remise à niveau qui tienne compte du profil « fragilisé » des candidats, ayant souvent un parcours compliqué. Il convient donc de partir sur un dispositif modulable de courte durée pour ne pas exclure certains publics (notamment les jeunes en décrochage).</p>

<u>Les recommandations de la Commission délibérative sur la formation en alternance</u>		<u>Entité(s) compétente(s)</u>	<u>Suivi</u>	<u>Commentaires</u>
13	<p>La commission délibérative recommande de renforcer les incitants aux entreprises afin de les encourager à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer leur offre de stages à destination des stagiaires, quel que soit leur âge (jeune ou adulte en reconversion), - embaucher dans le cadre de CDI les stagiaires qui achèvent leur formation avec succès, - permettre en leur sein la reconversion de leurs ouvriers et employés. <p>Cette mesure s'accompagne de la mise en place d'un suivi des stagiaires pour lesquels les entreprises ont bénéficié d'incitants.</p>	<p>Commission communautaire française Région de Bruxelles-Capitale Fédéral</p>	En cours	<p>Un axe entier de notre stratégie pour une réforme de l'alternance est consacré à la sensibilisation des entreprises aux plus-values de l'alternance.</p> <p>Les incitants en constituent une option, toujours sur base l'évaluation des incitants à l'emploi, en lien notamment avec les métiers en pénurie et les métiers porteurs. Les incitants doivent également soutenir l'amélioration qualitative de la formation en entreprise.</p> <p>Mais la sensibilisation devra aussi passer par une prospection plus active des secteurs en tension, par une meilleure communication de la Prime Tuteur, par une promotion des entreprises pratiquant l'alternance (voir recommandation 18) ou encore par un allègement des démarches d'agrément.</p> <p>En parallèle, il nous semble essentiel de soutenir le développement des compétences pédagogiques des tuteurs en entreprise qui jouent un rôle fondamental dans la qualité du stage.</p>
14	<p>La commission délibérative recommande de placer les entreprises au cœur du processus de la formation en alternance en organisant régulièrement des tables rondes rassemblant les centres de formation, les entreprises publiques et les fédérations des entreprises privées.</p> <p>Il convient que les fédérations d'entreprises définissent et écrivent les fiches métiers et les fiches formations, ainsi que les référentiels des cours de formation en alternance à valider par les organismes compétents.</p>	<p>Commission communautaire française Région de Bruxelles-Capitale Fédération Wallonie-Bruxelles Région wallonne</p>	En cours	<p>Différents volets sont abordés par cette recommandation.</p> <p>Pour renforcer le rôle des entreprises dans le processus de la formation, plusieurs leviers sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer une plateforme interne visant à améliorer la communication et le rôle de chacun (stagiaire, entreprises, formateurs, délégué à la tutelle) : cela permettra notamment d'impliquer davantage l'entreprise dans le suivi du stagiaire (absence au cours), mais aussi de relayer toute difficulté auprès des formateurs ou du délégué à la tutelle, - impliquer le tuteur en entreprise dans l'évaluation de fin de formation est une voie pour renforcer la place de l'entreprise, - renforcer le rôle du responsable de pôle du centre EFP permettra de resserrer le maillage entre le centre et les secteurs, en étant à l'écoute de leurs besoins. <p>Concernant la rédaction des profils métiers, il faut rappeler l'accord de coopération de 2015 (auquel la Commission communautaire française est signataire) définissant le SFMQ et son fonctionnement, et notamment le rôle des secteurs dans la définition actuelle des profils. Il n'est pas convenu à ce jour de renoncer au SFMQ. En revanche, nous avons convenu en politiques croisées d'une évaluation de la méthode de travail du SFMQ (via un programme d'appui technique européen).</p>

<u>Les recommandations de la Commission délibérative sur la formation en alternance</u>		<u>Entité(s) compétente(s)</u>	<u>Suivi</u>	<u>Commentaires</u>
15	La commission délibérative recommande de simplifier les démarches à remplir par les entreprises inscrites dans le processus de la formation en alternance.	Commission communautaire française	En cours	<p>En écho à ce qui a été dit pour la recommandation 13, nous souhaitons en effet analyser la législation actuelle afin de simplifier les démarches d'agrément, en ayant recours – par exemple – un agrément provisoire.</p>
16	<p>La commission délibérative recommande la création d'une plateforme unique et simplifiée accessible à toutes et tous visant à assurer une information sur l'offre de formations en alternance, de stages et les débouchés professionnels, avec, en toute transparence, par exemple, les statistiques de réussite, d'accrochage, d'insertion professionnelle et de création d'entreprises.</p> <p>Chaque utilisateur (stagiaire et entreprise) a la possibilité d'y créer un compte personnel et d'y déposer son profil permettant de faciliter tant le recrutement par les entreprises que la recherche d'un stage par l'usager.</p> <p>Cette plateforme indique les démarches administratives pour les utilisateurs et comporte également la mise en place d'un service d'assistance en ligne (numéro vert et chat humain) ainsi qu'un outil d'évaluation permettant aux utilisateurs de formuler des remarques et suggestions.</p>	Commission communautaire française (Fédération Wallonie-Bruxelles) (Région wallonne)	En cours	<p>L'alternance (formation et enseignement) faisant l'objet de politiques croisées, il est difficile de concevoir une plateforme unique qui répondrait aux dynamiques propres de chaque région et entités, et ce dans le respect du prescrit légal.</p> <p>Un outil informatique de matching des offres et demandes de stage est en cours de développement à l'OFFA. Mais cet outil ne concernera que les stagiaires « jeunes », les adultes ne faisant pas partie du périmètre de l'OFFA.</p> <p>Par ailleurs, le cabinet a apporté son soutien à la plateforme de matching de stage, Meetern, issue d'une initiative privée d'une jeune entrepreneuse bruxelloise, notamment dans le cadre de convention public-privée que celle-ci est en train d'élaborer avec Actiris, Bruxelles Formation, et le SFPME, y compris pour les stages en alternance.</p> <p>Enfin, nous défendons une transparence de résultats par la publication sur le site de l'EFP des statistiques de réussite et d'insertion à l'emploi.</p>

<u>Les recommandations de la Commission délibérative sur la formation en alternance</u>	<u>Entité(s) compétente(s)</u>	<u>Suivi</u>	<u>Commentaires</u>
<p>17 La commission délibérative recommande de généraliser la pédagogie de l'alternance à toutes les filières de l'enseignement, notamment au travers de l'immersion des élèves en entreprise dans les activités orientantes du tronc commun.</p> <p>A cet égard, il convient de structurer la possibilité de stages d'observation dans les entreprises pour les élèves dès la première secondaire.</p> <p>Il importe également d'améliorer l'information directe aux parents et élèves quant à l'offre de stages.</p>	<p>Commission communautaire française Fédération Wallonie-Bruxelles</p>	/	<p>La Commission communautaire française n'est pas compétente en matière d'enseignement, et notamment pour la mise en œuvre du Tronc commun.</p> <p>Le ministre interpellera la ministre Caroline Désir pour qu'elle se saisisse de cette recommandation importante.</p>
<p>18 La commission délibérative recommande d'offrir un label de reconnaissance aux entreprises engagées dans la formation en alternance.</p> <p>Quand il est accordé, ce label est visible sur le site internet de l'entreprise et affiché, le cas échéant, dans ses locaux.</p> <p>Il est présent sur le site internet de la Commission communautaire française et sur la plateforme unique.</p> <p>La commission délibérative recommande d'offrir un prix à une entreprise exemplaire partenaire de la formation en alternance, lors des « Hub Awards ».</p>	<p>Commission communautaire française Région de Bruxelles-Capitale</p>	En cours	<p>Cette recommandation sera suivie dans le cadre de la Stratégie pour une réforme de l'alternance.</p>

<u>Les recommandations de la Commission délibérative sur la formation en alternance</u>	<u>Entité(s) compétente(s)</u>	<u>Suivi</u>	<u>Commentaires</u>
19 La commission délibérative recommande de valoriser la filière de la formation en alternance accessible à tout public et également aux personnes à besoins spécifiques : <ul style="list-style-type: none">- par une large campagne médiatique, tous supports confondus, en ce compris la feuille communale d'informations et les réseaux sociaux, à destination du grand public,- par des exemples inspirants visant à mettre en avant le parcours de formation en alternance de personnalités à médiatiser.	Commission communautaire française Fédération Wallonie-Bruxelles	En cours	Un axe sera consacré à la communication et à la valorisation de l'image de l'alternance. Celui-ci se concrétisera par une campagne de communication « tout public », mais aussi axé sur les jeunes, en promouvant notamment la prime jeune d'Actiris.
20 La commission délibérative recommande d'associer les acteurs de terrain de l'enseignement secondaire à la promotion de la formation en alternance, et ce avec l'aide du corps enseignant, des PMS et des fédérations de parents. Cette valorisation implique la participation à des journées portes ouvertes, à des salons ou aux activités d'orientation prévues par le tronc commun.	Commission communautaire française Fédération Wallonie-Bruxelles	En cours	Cette recommandation entre dans le cadre du dispositif d'orientation tout au long de la vie qui vise un renforcement des synergies avec l'enseignement et ses acteurs. Un focus sur l'orientation et l'information à l'alternance pourra être conçu par l'intermédiaire de la Cité des métiers.

